

MAIRIE DE VOUHÉ

Département
Charente-Maritime

Arrondissement
Rochefort

Canton
Surgères

Arrêté municipal n° 2020AC17482 011
du 23 juin 2020
Portant interdiction de circulation et de
stationnement lors du déroulement du
Rallye d'Automne 2020

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUHE,

VU Le code des Collectivités territoriales

VU Le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et Maire)

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ((livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) ;

VU la demande formulée par Mr Jérôme PIQUENOT le 4 juin 2020, Président de l'association « Sport Auto Océan » situé 1 rue Gaspard Monge à LA ROCHELLE 17000 ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation sur les voies communales et les chemins ruraux de la commune de Vouhé pendant le déroulement du 63ème Rallye d'automne 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interdite sur les voies désignées à l'article 2, **du vendredi 6 novembre 2020 à 13h00 au dimanche 8 novembre 2020 à 1h00**, lors du déroulement des épreuves spéciales du 63ème Rallye d'automne.

ARTICLE 2 : Seront interdites à la circulation :

- De RD n° 7 « Chemin des Longées » à VC n° 7 « Chemin des Longées »
- De VC n° 7 « Chemin des Longées » à VC n° 9 « Chemin Bas »
- De VC n° 9 « Chemin bas » à VC n° 11
- De VC n° 11 au carrefour de la RD n° 205
- De RD n° 205 jusqu'à la limite de la commune de Vouhé vers « St Georges du Bois »

ARTICLE 3 : Des itinéraires de déviation seront mis en place.

ARTICLE 4 : Le Présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous Préfet,
- Monsieur le Président du SPORT AUTO OCEAN,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Surgères,
- Monsieur le Commandant du centre de secours du SDIS de La Rochelle.

Fait à Vouhé, le 23 juin 2020

Le Maire,

Thierry BLASZEZYK.

